COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 15 mai 2017 **n°26**

EXTRAIT:

PAYS CHÂTELLERAUDAIS
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (1) : M.TREMBLAIS donne pouvoir à Mme AZIHARI

EXCUSES (3) : Mme BOURAT, Mme BARREAU, M.HENEAU,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude BONNET

OBJET : Assainissement – Ouvrages de la Fosse à Gabit à Châtellerault – Autorisation de signature d'un marché

La remise des ouvrages situés au lieu dit la Fosse à Gabit, à Châtellerault, a été inscrite au programme pluriannuel d'investissement de l'assainissement.

Sur ce site de l'ancienne station d'épuration, un grand poste refoule toutes les eaux usées traitées à Châtellerault vers la station de 90 000 équivalents habitants construite en 2002 sur la zone de la Désirée. L'objectif est notamment de dimensionner un déversoir d'orage unique (deux sont présents) selon le dernier arrêté en vigueur du 21 juillet 2015 qui fixe une limite à ne pas dépasser quant aux rejets dans le milieu naturel par temps de pluie. Les travaux portent sur la maçonnerie du poste, la pose de conduites d'eaux usées et le remplacement des pompes.

L'objectif est de débuter ces travaux à partir de la période des basses eaux de la Vienne, à la fin de l'été. Ils sont estimés à 490 000 € HT pour une durée de chantier de 3 mois.

* * * * *

VU l'article 2 alinéa 6 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence assainissement,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permettant au président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché de travaux pour les ouvrages d'assainissement situés au lieu dit La Fosse à Gabit, sur la commune de Châtellerault, pour un montant estimé à 490 000 € HT,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier.

Acquitté en PREFECTURE le 16/05/2017

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Publié au siège de la CAPC, le 17/05/2017

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

Acquitté en PREFECTURE le 16/05/2017